

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Présent-e-s

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire
	SANCHEZ	Francisco	PS	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC (jusqu'à 20h30)
	FONTANINI	Marco	PS
	GAETANINO	Marco	HP
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HEINIGER	Claire	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	DC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	TRIPPEL	Martin	UDC
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

Excusé-e-s :	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	LORENTZ	Sébastien	HP
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien Vert'libéral	PLR	Parti libéral-radical
UDC	Union démocratique du centre	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Points reportés de la séance du 12 septembre 2023 :

5. Pétition X-2023-01 pour l'installation de WC publics à Champs-Fréchets.
6. Pétition X-2023-02 pour des places de jeux végétalisées et attractives dans le préau de l'école des Boudines.
7. Pétition X-2023-03 pour un deuxième club de football à Meyrin.

Suite de l'ordre du jour ordinaire :

8. Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2024.
9. Délibération n° 2023-20 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 670'000.-** destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce.
10. Délibération n° 2023-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'732'000.-** destiné à financer le remplacement de 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques.
11. Délibération n° 2023-24 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 400'000.-** destiné à financer le remplacement des deux lisseuses-surfaceuses servant à entretenir les aires de glace des patinoires extérieures et intérieures du centre sportif des Vergers.
12. Délibération n° 2023-25 relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'718'600.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
13. Délibération n° 2023-26 relative aux indemnités allouées en 2024 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
14. Délibération n° 2023-27 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'659'741.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier.
15. Délibération n° 2023-28 relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
16. Délibération n° 2023-13a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 4'550'000.-** en vue du maintien et de l'amélioration du réseau routier ainsi que des trottoirs pour la période 2024-2027 (RR2). **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (M. Trippel, UDC)
17. Délibération n° 2023-19a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 257'000.-** destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (P. Iswala, S)
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

« Bridges do a good job. I try to put bridges everywhere. I love to make bridges. I lose my mind when I must make a bridge. The walls make a bad job. But the bridges make a good job (...) It's a very special point of observation here, CERN... from this point of observation you understand what the planet earth is really... the planet earth is a small spaceship... for years to come, this place will inspire new generations, their minds, the knowledge of the fragility of the planet... I am very proud, very happy, very honored, it was a great challenge, a great adventure, it's done. So, thank you very much, take it, it's yours ! Source : <https://videos.cern.ch/record/2298691>

C'est par cet extrait du discours de Renzo Piano, architecte du Portail de la Science inauguré le weekend dernier que **Mme Um** souhaite aux personnes présentes une chaleureuse bienvenue à cette plénière du Conseil municipal.

Mme Um rappelle ensuite que les questions et autres propositions doivent être remises par écrit à M. Nobs avant la pause et que les rapports et autres prises de position doivent être adressés au secrétariat politique dès la fin de la séance. Elle indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour la prochaine séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023 est fixé au mercredi 8 novembre 2023 à minuit. Elle rappelle en outre que le code de bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté et invite les conseillers à le relire, si ces derniers en ont oublié le contenu. Elle excuse enfin les absences de M. Lorentz, M. Scandurra et Mme Deluermoz.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

M. Trippel indique qu'il n'est pas mentionné parmi les personnes présentes dans le procès-verbal de cette séance alors qu'il était bel et bien présent.

Mme Um en prend bonne note et met aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023, avec cette correction, lequel est approuvé par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Um indique avoir reçu la lettre de M. Sébastien Lorentz annonçant sa démission du PLR Meyrin-Cointrin. Elle souligne qu'il siège désormais au sein du Conseil municipal en tant que conseiller municipal hors parti.

Mme Um a reçu également une invitation de l'association Artmeyrinois pour les 20 ans du Festival « Conter sous les avions », organisé le 14 octobre prochain dans l'aula de la mairie, dès 10h. Elle indique qu'elle sera présente pour la partie officielle ; le flyer du festival est à disposition des conseillers municipaux.

Mme Um indique que M. Jérôme Métral, ancien directeur du CO de la Golette, a adressé au Conseil municipal et à la Commune une lettre d'au revoir dans laquelle il remercie Meyrin pour son accueil et les 10 ans qu'il a passés ici. Il a choisi de

travailler dans un autre cycle d'orientation afin de se rapprocher de son domicile. Elle lui souhaite une bonne suite ainsi que la bienvenue à la personne qui le remplacera.

Mme Um cède ensuite la parole à M. Nobs concernant le tournoi des élus.

M. Nobs indique que le Bureau souhaite féliciter les participants du tournoi du football des élus auquel a participé l'équipe du Conseil municipal composée de MM. Fabre, Ferati, Halimi, Kindu, Loureiro, Rheiner et lui-même, a fini à la 4^{ème} place.

Mme Um relève ensuite avoir reçu, comme l'ensemble des membres du Conseil municipal, une invitation de la part de l'école spécialisée la Voie lactée, qui organise deux événements prochainement : une conférence-débat sur la pédagogie institutionnelle de 20h00 à 22h00 le mardi 31 octobre à l'aula de l'école des Vergers, ainsi qu'une journée portes ouvertes de l'école le mercredi 1^{er} novembre 2023 de 10h00 à 17h00 à l'école de la Voie lactée (rue des Arpenteurs 7, 1217 Meyrin), afin de découvrir cette dernière et rencontrer l'équipe d'intervenantes et d'intervenants qui y travaillent ainsi que des membres de l'association qui la gère.

Mme Um indique ensuite avoir reçu une lettre de la Cour des comptes en réponse au courrier de son prédécesseur datant du 1^{er} février 2023 ; elle procède à sa lecture :

Réponse à la communication du président du Conseil municipal du 1^{er} février 2023

« Madame la présidente du Conseil municipal,

Nous nous référons au courrier du 1^{er} février 2023 adressé à la Cour par votre prédécesseur, Monsieur Hysri HALIMI, par lequel il apportait son soutien à la demande des chefs de groupes du Conseil municipal portant sur un audit des ressources humaines de la commune de Meyrin ainsi que de certains services de l'administration.

La Cour a donné une suite favorable à cette demande et a publié un rapport d'audit de conformité portant sur la gestion des ressources humaines de votre commune le 26 septembre 2023. Une présentation de ce rapport en commission administration générale élargie du Conseil municipal a été réalisée par une délégation de la Cour le 27 septembre dernier.

En espérant que ces travaux auront permis de répondre aux interrogations du Conseil municipal, nous vous prions de croire, Madame la présidente du Conseil municipal, à nos sentiments respectueux. »

Pour la Cour des comptes,

Sophie Forster Carbonnier, présidente

Isabelle Terrier, magistrate

Mme Um souhaite terminer ces annonces en évoquant le projet de sortie de législature qui aura lieu du 5 au 8 septembre 2024 à Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne. Elle précise que le voyage se fera en train et que M. Clerc qui prépare cela avec le plus grand soin promet que le programme sera des plus intéressants. Ce dernier donnera plus d'informations au Conseil municipal prochainement.

3. Communications du Conseil administratif

Correction de la résolution n° 2023-03a

Une erreur de date a été constatée au sein du texte de la résolution n° 2023-03a concernant le plan directeur communal (PDCom) et votée par le Conseil municipal le 12 septembre dernier.

En effet, la version du PDCom sur laquelle s'est prononcé le Conseil municipal date du 3 mai 2023 et correspond bel et bien à la dernière mouture de ce document. Or la résolution mentionnait, dans son premier « décide », la date du 17 avril 2023 au lieu du 3 mai 2023.

Après consultation auprès du Service des affaires communales et de l'Office de l'urbanisme, il ne s'avère pas nécessaire de repasser par un vote formel de la résolution par le Conseil municipal ; il a donc été possible de corriger cette erreur après coup.

La Présidente a par ailleurs profité de la séance du Bureau du 2 octobre dernier pour signer cette version actualisée de la résolution, l'Office de l'urbanisme ayant demandé par la suite de recevoir une copie signée de cet objet.

Pavillon de Corzon

Nous revenons vers vous concernant le projet d'aménagement d'une salle à manger pour 80 enfants venant de l'école de la Golette et vous informons qu'en accord avec tous les intervenants (Eldora, GIAP, Commune) il a été décidé d'y renoncer.

Pour mémoire, il s'agissait d'équiper le Pavillon de Corzon de mobilier professionnel et de matériel de cuisine. Toutefois, après une analyse détaillée des offres reçues, il en ressort que le coût de l'investissement est démesuré au vu de la situation et de la pérennité du bâtiment. En effet, le montant total est supérieur à CHF 60'000.-.

Par conséquent, l'organisation actuelle est maintenue : la restauration des enfants de l'école de la Golette demeure à l'école de Livron et les espaces de sieste et de jeux demeurent eux à Corzon.

Etat d'avancement de la COMETE

La société Coopérative meyrinoise de transition écologique (COMETE) est inscrite au registre du commerce depuis le 27 juillet 2023.

D'autre part, un logo ainsi qu'une charte graphique ont été créés.

Par ailleurs, l'atelier collaboratif « De la graine à la poubelle » réunissant des acteurs de la filière alimentaire destiné aux entreprises et divers professionnels de la filière est prévu le 23 novembre prochain de 16h à 19h.

Le recrutement d'un coordinateur de projet senior, qui sera en charge du développement et du suivi des activités de la coopérative dès janvier 2024, est en cours.

Enfin, un appel à projet visant à engager les PME locales dans la transition a été lancé. Le projet sera initié dans les semaines à venir, en partenariat avec la société « Mon entreprise durable ».

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 12 septembre 2023, proposition individuelle de M. Fontanini

Ombrage des bancs publics en période de fortes chaleurs et remise en place des bancs dans la réserve naturelle de Pro Natura

D'une manière générale, de nombreux bancs (597) sont harmonieusement disposés sur l'espace public, dans les différents quartiers de la ville ; le long des trottoirs et des promenades, sur les places, dans les parcs, les zones de loisirs, etc.

Ceux-ci ont été mis en place lors de l'aménagement de ces espaces et parfois pour répondre à des demandes citoyennes, afin de permettre le repos, la contemplation et les rencontres sociales.

Bon nombre d'entre eux bénéficient, selon l'heure de la journée et/ou la saison, en fonction du positionnement solaire, d'un ombrage procuré par la présence d'arbres ou l'ombre portée de bâtiments et autres constructions.

Il convient de préciser que les problèmes soulevés en lien avec les fortes chaleurs estivales ne concernent que deux mois dans l'année, les dix autres mois, il est fort agréable de bénéficier de l'usage de bancs peu ou pas ombragés, afin de profiter des rayons de soleil et de se réchauffer.

Les deux services concernés par ce sujet (urbanisme, travaux publics et énergie ainsi qu'environnement) portent une attention particulière à la qualité de vie dans l'espace public et à la création d'îlots de fraîcheur, lors de leurs interventions.

A l'instar de ce que le canton et la ville de Genève ont développé durant cet été, avec des moyens conséquents, lors des installations éphémères mises en place dans différents quartiers, comme les aménagements de la place de Meyrin-Village ou ceux installés dans le quartier de Champs-Fréchets, nous allons continuer de proposer des assises ombragées pour les périodes estivales.

En ce qui concerne les bancs de la réserve naturelle, c'est Pro Natura qui aménage et gère cet espace. Nous allons les inviter à remettre les bancs en place dans le prolongement des travaux réalisés, avec le soutien de la protection civile, dans le cadre de la réhabilitation du sentier didactique. Nous savons que des installations informatives et ludiques doivent encore être réalisées.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Willi

Harmonisation des panneaux de signalisation pour les chiens aux entrées et sur les places de pique-nique

L'accès des chiens et autres animaux aux espaces publics est régi par l'art. 4 du règlement des espaces publics de la ville de Meyrin (LC 30 331), lequel précise les règles et les pratiques en la matière, ainsi que les restrictions et interdictions.

Extrait de l'art. 4 :

³ Même tenus en laisse, les chiens et autres animaux sont interdits sur les places de jeux, dans les préaux des écoles, sur les terrains de sports, dans le Jardin botanique alpin et les aires de pique-nique aménagées, ainsi que dans les pataugeoires, jeux ludico-aquatiques, fontaines, bassins et étangs ; enfin, dans les lieux spécifiquement indiqués, comme le parc Riantbosson et la promenade de la Planta, en vertu de l'art. 19 de la LChiens.

Cet article précise également les devoirs des détenteurs de chiens, notamment en ce qui concerne le ramassage des déjections canines.

Il convient de relever par ailleurs que les chiens d'assistance ne sont pas concernés par ledit article.

Les observations de M. Willi sont pertinentes et le service de l'environnement va procéder à un état des lieux de la signalétique en place, parfois assez « ancienne », afin de l'adapter aux usages et contextes, dans un but d'harmonisation et de cohérence, sur l'ensemble du territoire communal. Ce travail se fera en concertation avec le service de la sécurité municipale, en charge de l'application de ce règlement.

Séance du 12 septembre 2023, questions de M. Trippel

Ajout d'un 4^{ème} bassin à la piscine des Vergers

La fréquentation 2023 de la piscine des Vergers est de 130'270 entrées ce qui place cette année en quatrième position par rapport aux 10 dernières années. Il s'agit donc d'une bonne saison, mais pas exceptionnelle non plus. Nous avons eu trois journées à plus de 3'500 entrées. Les autres jours n'ont pas été surchargés par rapport à la capacité d'accueil du site. Le personnel en place est très attentif à éviter les accidents et les conflits entre les différents usagers et nous avons comptabilisé un nombre d'accidents très faible au regard des autres années. Le défi de la piscine des Vergers est d'accueillir tout type d'usagers, du nageur aguerri au jeune aimant sauter dans l'eau, en passant par les plus calmes, souhaitant juste profiter de la fraîcheur de l'eau. Afin de concilier ce public, le service des sports installe deux lignes de nage, interdit les sauts et plongeurs depuis les grands côtés et a supprimé les plots de départ (sautoirs) aux deux extrémités. A ce jour, rien dans le plan des investissements n'est prévu pour réaliser un bassin supplémentaire.

Stationnement de vélos sauvages

Deux parkings à vélos sont existants, l'un du côté du grand parking Louis-Rendu, l'autre sur l'esplanade devant l'entrée de la patinoire. Nous ne pouvons accepter de vélos à proximité de l'entrée de la piscine car il s'agit d'une place de rebroussement pour les camions venant livrer les marchandises et produits chimiques. Quant à la

place devant le portail d'entrée, celle-ci est réservée à l'accueil des ambulances et doit rester libre.

Séance du 12 septembre 2023, question de MM. Trippel et Clerc

Température des douches de la piscine des Vergers

Le service des sports est conscient du problème de réglage de la température des douches. Les douches extérieures ont été changées à l'intersaison et il a été constaté que le fournisseur (meyrinois par ailleurs) avait procédé à un mauvais montage du sens de réglage de la température. De plus, la plaque d'indication rouge-bleue n'est pas fiable. Le problème est en cours de résolution.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Amato

Toile au-dessus de la pataugeoire

Il y a quelques années, la petite place de jeux située à côté de la pataugeoire a été recouverte d'une toile. Ce type de tenture est très sensible aux vents et orages et nécessite des socles en béton très imposants avec des fondations profondes. Ce type de socle n'est pas envisageable à proximité immédiate de la pataugeoire sans prévoir une rénovation lourde de cette pataugeoire. Une rénovation lourde imposerait par ailleurs de s'adapter aux normes actuelles de construction des pataugeoires qui sont bien plus contraignantes et nécessiteraient de gros investissements. Dans l'intervalle, le service des sports va étudier si une solution légère est envisageable.

Séance du 12 septembre 2023, question de Mme Deluermoz

Aménagement des installations sportives sur le terrain de Vaudagne-Corzon

Après avoir lancé un appel d'offre à mandataire, il s'avère que celui pressenti a renoncé à prendre ce mandat. Nous changeons donc de méthode de travail et allons interpellier directement des entreprises de construction pour réaliser les éléments réversibles de sport pour tous. L'ancien terrain de football est d'ores et déjà à disposition du public, une équipe de frisbee ultimate a commencé à utiliser régulièrement ce terrain. Nous espérons pouvoir mettre en place les autres éléments d'ici le printemps prochain. Concernant l'étude d'une image directrice du site, le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie constitue l'équipe de projet et s'organise pour qu'un résultat soit prêt d'ici la fin de l'année 2024.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Grognez

Rotation des fournisseurs de bières

Le service gérance et entretien des bâtiments prend note de cette proposition et contactera d'autres brasseurs afin de mettre en application cette rotation lors de l'organisation des commissions. Ceci bien entendu en respectant le budget alloué, selon les règles édictées par l'administration communale.

Le secrétariat politique fera de même lors de l'organisation des séances du Conseil municipal.

Séance du 12 septembre 2023, questions de MM. Seeger et Clerc

Rampes PMR

Le service gérance et entretien des bâtiments étudie la possibilité de créer une rampe d'accès répondant aux critères PMR et adaptée aux estrades existantes de la salle du Conseil municipal, ainsi qu'un accès PMR à la salle de commission.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Bucher

Demande de fontaine à eau à l'école de Livron

Le Conseil administratif et l'administration donnent régulièrement suite aux demandes des élèves via les conseils d'écoles, notamment dans le cadre des aménagements des préaux. A ce titre, le service gérance et entretien des bâtiments étudie la possibilité d'installer une fontaine extérieure à l'école de Livron.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Clerc

Vente du Centre commercial de Champs-Fréchets

L'opportunité d'un rachat du centre commercial des Champs-Fréchets est en cours d'évaluation. Si cet achat s'avère possible et pertinent, une délibération sera soumise au Conseil municipal pour le concrétiser.

Séance du 12 septembre 2023, questions de Mme Billet

Carrefour route de Meyrin / Antoine-Verchère : ligne blanche continue

Il s'agit là d'un marquage au sol définitif. L'Office cantonal des transports interdit le tourner à gauche depuis le chemin Antoine-Verchère afin d'éviter l'engorgement de la route de Meyrin en aval du feu de circulation. En effet, il a été constaté, et ce depuis longtemps, une gêne pour les TPG (cadences du tram 18) ainsi qu'un danger pour les piétons relevé lors du plan de mobilité scolaire de l'école de Meyrin Village.

La Commune a installé un panneau « obligation de tourner à droite », une fois l'arrêté de circulation en force.

Eclairage Campagne Charnaux

Normalement, les éclairages doivent être allumés le soir. Les SIG ont été sollicités afin de vérifier le bon fonctionnement de ces installations.

Séance du 12 septembre 2023, questions de M. Pierre Boccard

Lignes jaunes chemin du Vieux-Bureau

Ces lignes jaunes en bordure de route sur le chemin du Vieux-Bureau ainsi que dans le hameau de Mategnin, font partie des aménagements correctifs de la mise en œuvre des zones 30 (avec les ralentisseurs). Ces lignes normées servent à donner à l'automobiliste la sensation de rétrécissement de la chaussée et ainsi éviter que ce dernier ne roule trop vite. Ce type d'aménagement a largement fait ses preuves dans les autres cantons.

Travaux du restaurant de Forum Meyrin

L'intervention réalisée se limite à quelques travaux de peinture pour rafraîchissement. Des réflexions sont en cours afin de déployer sur ce lieu une Maison du projet Cœur de cité tel que cela a pu être présenté en séance de commission Cœur de cité ad hoc le 14 septembre dernier.

Séance du 12 septembre 2023, question de M. Sanchez

Systèmes de refroidissement adiabatique

Comme annoncé lors d'une communication au Conseil municipal du 27 juin 2023, un diagnostic qualitatif et quantitatif du confort thermique estival dans une quinzaine de bâtiments est en cours. Cette étude a pour but d'identifier les mesures pertinentes à mettre en œuvre, et de les systématiser dans les bâtiments concernés pour gérer les épisodes de canicule. Les systèmes de refroidissement adiabatique seront également décrits comme étant une solution dans certains cas particuliers. En effet, ces systèmes permettent, à travers le passage de l'air chaud dans un échangeur humide, de le refroidir. L'avantage de ce type de système est une consommation énergétique faible car seul le pompage de l'eau est nécessaire. Néanmoins, la puissance de refroidissement est limitée, surtout lorsque l'air extérieur chaud est déjà chargé en humidité. Ainsi, le système ne peut pas être régulé avec précision car il dépend de l'hygrométrie extérieure et l'humidité intérieure reste à contenir. En outre, le bâtiment doit être pourvu d'une ventilation mécanique adaptée pour que cette technologie puisse être mise en œuvre correctement.

* * *

Points reportés de la séance du 12 septembre 2023 :

5. Pétition n° X-2023-01 pour l'installation de WC publics à Champs-Fréchets

M. Grognuz précise que cette pétition a récolté 193 signatures dont 79 online et en lit ensuite le contenu :

« Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Par la présente, les Habitants de Champs-Fréchets vous sollicitent pour la création de toilettes publiques proches de la nouvelle aire de jeux.

Actuellement, les seules toilettes publiques sont situées sur le stade de Champs-Fréchets. Les jeunes enfants, qui utilisent les aires de jeux, n'ont parfois pas le temps de les atteindre. De plus, les mères qui ont plusieurs enfants, ne peuvent pas entrer sur le stade avec les poussettes, car l'entrée par le tourniquet est impossible, de même que pour les personnes à mobilité réduite. L'utilisation des toilettes de l'école est tolérée pour les enfants qui ne sont pas au parascolaire, mais leur utilisation dépend des horaires scolaires.

Jusqu'à aujourd'hui, la seule solution est d'envoyer les enfants se soulager derrière les arbres ou les buissons, qui bordent l'aire de jeux. Mais si cette« solution» est envisageable pour un ou deux enfants, elle ne l'est plus lorsqu'elle s'applique à un plus grand nombre, quotidiennement!

Les habitants dont les balcons donnent sur ces buissons se plaignent de l'odeur et de la vue quotidienne de ces enfants qui se soulagent. Et les enfants ne veulent plus jouer dans cette zone, pourtant ombragée.

Avec la nouvelle aire de jeux, qui inclut un point d'eau, il est certain que ce problème va persister, voire s'intensifier. L'AHCF se mobilise depuis une année pour animer ce quartier, pour le rendre plus visible et accueillant. En y proposant des infrastructures adaptées, nous rendrons ce quartier encore plus attractif.

C'est pourquoi les habitants de Champs-Fréchets, ainsi que les utilisateurs des jeux, vous demande d'installer des toilettes publiques proche de la nouvelle aire pour enfants de Champs-Fréchets. »

Cordialement,

L'AHCF (Association des Habitants de Champs-Fréchets)

Mme Um annonce que le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif.

M. Fabre indique que le parti socialiste est favorable à un renvoi au Conseil administratif, mais il estime que, si l'on construit des toilettes publiques sur du domaine privé, il faudra que l'on invente des compensations claires des propriétaires et pas que l'on ne fasse que des réalisations à la charge du contribuable, alors que les propriétaires ne font pas grand-chose à leur charge.

Mme Tschudi-Spiropulo indique que plusieurs membres du Conseil municipal ont des contacts avec les membres de l'AHCF qui se battent aujourd'hui pour l'un des quartiers les moins entretenus, alors qu'il s'agissait il y a plusieurs années ce que l'on appelait « le Champel de Meyrin ». Elle ajoute que le comité de cette

association sont de jeunes parents conscients de la problématique des espaces publics et privés ; elle relève qu'ils souhaitent avant tout qu'on les écoute. Elle estime qu'ils cherchent avant tout un dialogue avec les autorités et elle ne peut que les soutenir dans ce sens.

M. Grognuz indique que le PLR trouve utile que le Conseil administratif puisse préparer une réponse aux auteurs de la pétition, notamment car plusieurs choses ont d'ores et déjà été entreprises et trouve positif, de manière générale, que le Conseil municipal reçoive des pétitions car cela montre que les habitants se préoccupent de leur Commune.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** met aux voix **le renvoi de la X-2023-01 au Conseil administratif**, lequel est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

6. Pétition X-2023-02 pour des places de jeux végétalisées et attractives dans le préau de l'école des Boudines

M. Sanchez indique que cette pétition a récolté 71 signatures et il en lit ensuite le contenu :

« Les pétitionnaires demandent au Conseil municipal et au Conseil administratif d'étudier la possibilité de rendre les préaux de l'école des Boudines plus accessible et développé.

En effet, l'école des Boudines accueille des centaines d'élèves qui profitent des pauses pour s'amuser dans le préau. Cependant, le préau utilisé à cet effet, n'est qu'une vaste étendue de goudron, sans le moindre jeu. Les espaces verts ne sont pas accessibles et lorsqu'il pleut, le terrain de football attenant non plus.

A l'instar de l'école De-Livron, de l'école de la Galette ou de l'école prochainement rénovée de Meyrin-Village, les élèves de l'école des Boudines souhaiteraient un préau qui accueille des éléments de jeux et un revêtement qui ne soit pas uniquement du goudron. Ils aimeraient également rendre accessible les zones de végétation qui ne sont aujourd'hui pas accessibles.

En paraphant cette pétition, les signataires signifient vouloir un nouvel aménagement du préau de l'école des Boudines avec plus de jeux et moins de goudron. »

Mme Um annonce le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif.

M. Amato considère que cette pétition prouve que la motion votée par le Conseil municipal pour la végétalisation des préaux correspond à une vraie demande des enfants ; il relève que la rénovation relativement récente de cette école n'a pas pris en compte véritablement les ménagements extérieurs, ce qu'il considère comme un vrai manque, en particulier compte tenu du réchauffement climatique. Il estime qu'il est nécessaire qu'il y ait des surfaces diversifiées et relève par ailleurs que beaucoup d'enfants sont très envieux de ce qui va se passer à l'école de Meyrin-Village. A l'instar des pétitionnaires, il souhaite que de telles rénovations qualitatives

essaient dans l'ensemble des écoles de la Commune. Il indique finalement que les Vert.e.s soutiennent le renvoi au Conseil administratif et espère que le Conseil administratif reviendra rapidement vers le Conseil municipal avec une délibération permettant la réalisation des jeux souhaités par les élèves de l'école des Boudines.

M. Halimi lit la prise de position du groupe socialiste :

« Tout d'abord, nous saluons ici l'engagement des enfants de l'école des Boudines qui se sont mobilisés pour rédiger cette pétition et ainsi faire entendre leur voix.

En voyant le préau de l'école des Boudines avec tout ce goudron, il ressemble davantage à une route qu'à un préau d'école primaire.

En effet, il n'y a pas de jeux où les enfants peuvent s'amuser et se dépenser durant les récréations ; certes, il y a un terrain de foot en herbe, mais lorsqu'il pleut, les enfants ont l'interdiction de s'y rendre. D'ailleurs, par temps de pluie, les enfants sont tous entassés sous le couvert de l'école à se regarder et en attendant que la récréation prenne fin ; je vous laisse imaginer leur état d'esprit quand ils remontent en classe.

En octobre 2021, notre conseil a voté à l'unanimité une motion demandant la végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune. Avec la présente pétition, nous recevons une piqure de rappel nous signifiant la nécessité et l'urgence que les préaux des écoles doivent être repensés afin de répondre aux besoins des enfants et aux réalités d'aujourd'hui et ce, le plus rapidement possible.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste soutiendra cette pétition et appelle les autres groupes à en faire de même. »

M. Serrano affirme que l'on est toujours plus intelligent après ; il relève que l'on se réjouissait à l'époque de construire cette école modèle, avec notamment une œuvre d'art contemporain, mais il observe que quelques années plus tard le boomerang revient et il faut trouver des solutions. Il ajoute que le PLR avait alors alerté le Conseil municipal au sujet de la typologie des jeux et il souhaite aujourd'hui le rendre attentif sur le fait que beaucoup de projets sont en cours et qu'il convient de procéder par étape. Il considère néanmoins que le Conseil administratif peut prendre ce dossier en main et étudier un début de solution qui passera peut-être par un dégrapage partiel du bitume du préau.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** met aux voix **le renvoi de la X-2023-02 au Conseil administratif**, lequel est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. Pétition X-2023-03 pour un deuxième club de football à Meyrin

M. Clerc indique que cette pétition a reçu 130 signatures ; il en donne lecture :

« Madame la présidente,

Par la présente, nous vous remettons la pétition intitulée 'Pour un deuxième club de football à Meyrin'. En effet, comme son titre l'indique, cette pétition demande qu'un second club de football puisse voir le jour à Meyrin.

Notre ville s'est considérablement développée ces dernières années, notamment en termes de population. De ce fait, il en découle une problématique : de nombreux enfants, adolescents et adultes meyrinois désirant s'inscrire au FC Meyrin se font refouler et rejoignent des clubs de communes voisines, voire plus loin. Nous sommes l'une des communes genevoises possédant les meilleures infrastructures dédiées au football et pourtant beaucoup de Meyrinois doivent se résoudre à aller chercher ailleurs pour manque de réponse favorable de la part de FC Meyrin.

Pour ces raisons, cette pétition se veut d'être constructive en proposant la création d'un nouveau club de football à Meyrin afin de répondre au grand intérêt des enfants et autres Meyrinoises et Meyrinois pour le foot et ainsi éviter un exil de nos sportives et sportifs.

Enfin, nous aurions souhaités pouvoir vous rencontrer et nous formulons ici la demande d'être entendu par la commission des sports afin que nous puissions vous exposer toutes les raisons et explications nécessaires pour compléter cette pétition.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et espérant avoir une réponse favorable de votre conseil, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations les meilleures. »

Au nom des pétitionnaires,

Sultan Dergal

Mme Um annonce le Bureau préconise un renvoi en commission vie culturelle et sportive.

M. Serrano indique que le PLR s'est creusé la tête sur ce qu'il fallait comprendre entre les lignes ; il relève que le fait de demander un second club signifie au fond que le premier ne fonctionne pas bien puisqu'il ne peut pas accueillir tout le monde. Il considère que la question n'est pas bien posée et qu'il conviendrait plutôt de questionner le fonctionnement du club existant. Il estime néanmoins qu'il est important que les pétitionnaires puissent être entendus en commission, voire par le Conseil administratif, si le Conseil municipal décidait d'aller dans ce sens. Il précise par ailleurs que ce sujet revient au Conseil municipal pour la seconde fois ; le PLR va soutenir un renvoi de la pétition en commission.

Mme Murciano indique que cette pétition a récolté 130 signatures mais elle considère qu'il est difficile de connaître le panel des signataires. Elle relève que son groupe a néanmoins toujours prioriser et défendu la pratique du sport pour toutes et tous et, si le Meyrin FC n'a véritablement plus la capacité d'accueillir de nouveaux joueurs, qu'ils soient juniors ou seniors, le Conseil municipal doit se saisir de cette pétition et demander son renvoi en commission pour étudier les possibilités d'accueil actuelles du club. Elle ajoute que les Vert.e.s. n'ignorent pas la difficulté de trouver des éducateurs pour entourer les équipes juniors, même si l'engouement du ballon rond peut favoriser l'intégration et le respect de tous, et accueilleront avec grand intérêt les discussions avec les pétitionnaires et le Meyrin FC. Par ailleurs, elle indique que les Vert.es. espèrent qu'une équipe d'intégration sera créée pour répondre aux directives de santé et du respect, afin de permettre à tous les joueurs

qui désirent pratiquer ce sport, sans compétition, juste pour le plaisir. Elle rappelle les investissements consentis pour la construction des nouveaux vestiaires et le déplacement des terrains ont constitué une manne financière importante, ils doivent aussi répondre à la pratique du sport pour le plus grand nombre. Les Vert.e.s invitent donc le CAD en charge du sport à convoquer une commission vie culturelle et sportive aussi rapidement que possible car ils désirent entendre en premier lieu les demandes des pétitionnaires, puis recevoir dans un deuxième temps le Meyrin FC afin que ce dernier puisse donner un état des lieux sur les disponibilités des infrastructures, l'accueil des corporations, le temps d'utilisation des terrains suivants leur revêtement et in fine les contingents actuels.

M. Halimi donne lecture de la prise de position socialiste :

« Quelques semaines avant la pause estivale, j'avais soulevé la question des enfants et juniors meyrinois qui étaient sur liste d'attente au FC Meyrin. On m'avait répondu qu'il n'y en avait pas.

Pourtant, le 11 avril de cette année, Léman Bleu faisait état de 120 joueurs en liste d'attente dont 50 enfants.

Dans ce matériel, on voit que, pour pallier cette situation, le FC Meyrin qui, à défaut de pouvoir accepter ces jeunes selon la voie classique avec des entraînements et des matchs en championnat, a mis en place un concept de foot-libre qui consiste à occuper les enfants et les jeunes en organisant des matchs entre eux. En revanche, si un enfant veut participer au championnat, malheureusement, très probablement, il devra tenter sa chance dans les clubs voisins.

Pour toutes ces raisons et pour éclaircir cette situation, le groupe socialiste soutiendra cette pétition afin que nous puissions entendre les pétitionnaires. »

M. Seeger indique que le PDC-VL confirme son accord avec le PLR, les Vert.e.s et, en grande partie, avec le PS sur le fond de leurs interventions ; il ajoute qu'en tant que porte-parole de Mme Deluermoz, le PDC-VL est en souci de savoir que de jeunes Meyrinois ne peuvent pratiquer le football et le sport en général comme ils l'aimeraient ; il désire donc lever ces zones d'ombre en organisant une séance de commission vie culturelle et sportive.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme Um met aux voix **le renvoi de la X-2023-03 en commission vie culturelle et sportive**, lequel est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

Suite de l'ordre du jour ordinaire :

8. Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2024

Mme Um demande si un groupe souhaite présenter un autre candidat que celui nommé pour l'année 2023.

M. Serrano annonce que le PLR présente une nouvelle personne, M. Davit Ghukasyan, en remplacement de M. Antoine Frehner, qui est désormais membre

suppléant du Conseil municipal. Il précise que M. Ghukasyan était président des jeunes libéraux radicaux du Canton de Genève et fera très bien l'affaire.

Mme Murciano tient à remercier Mme Beatrix Tschudin, présente aujourd'hui, qui a assumé le rôle de Présidente du local de vote cette année avec brio. L'année 2023 a été passablement chargée puisqu'elle a dû diriger le local pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ainsi que la votation populaire fournie du mois de juin et elle dirigera encore le local, le 22 octobre prochain, pour les élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Elle est désormais présentée en tant que suppléante du vice-président. Nous la remercions pour son engagement.

Elle lui remet un bouquet de fleurs. *[Applaudissements]*

Mme Um indique qu'aucun autre groupe ne s'est manifesté pour indiquer un autre changement et que le tournus suivant sera donc appliqué :

- **M. Jean-Bernard Zosso (PDC-VL)**, président ;
- **M. Aldo Ortelli (PS)** suppléant du président ;
- **M. Davit Ghukasyan (PLR)**, vice-président
- **Mme Beatrix Tschudin (Ve)**, suppléante du vice-président.

Ces 4 personnes sont élues par acclamation.

* * *

9. Délibération n° 2023-20 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 670'000.- destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce

M. Cornuz indique qu'une première délibération de CHF 100'000.- avait votée le 22 mars dernier pour l'établissement d'un crédit d'étude pour la réalisation des supports de signalétique de mobilité douce ; un jury s'est entretemps constitué, en présence notamment de deux membres du Conseil municipal, pour établir un programme de déploiement de cette mise en œuvre ; il invite donc le Conseil municipal à poursuivre les discussions en commission développement urbain et indique qu'une séance est d'ores et déjà préservée le 8 novembre prochain.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Um annonce le Bureau préconise un renvoi en commission développement urbain.

M. Pierre Boccard se dit étonné du montant de la délibération compte tenu du fait qu'il a fait partie lui-même du jury désigné par le Conseil municipal et que le projet qui avait retenu leur attention comportait un éclairage avec des LED et un panneau solaire. Il explique que, par souci d'économie et d'entretien, ils avaient demandé le retrait de ces deux éléments et on leur avait alors assuré que l'on fait substantielle ; il ne la voit néanmoins pas répercutée dans cette délibération. Il indique finalement que le PLR-MC votera favorablement le renvoi en commission afin de pouvoir décortiquer la globalité du crédit de réalisation.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** met aux voix **le renvoi de la D-2023-20 en commission développement urbain**, lequel est accepté par 28 oui.

* * *

10. Délibération n° 2023-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'732'000.- destiné à financer le remplacement de 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques

M. Tremblet indique que le Conseil administratif avait eu l'occasion d'informer le Conseil municipal de sa volonté de revenir plus souvent que tous les 4 ans pour la rénovation du parc automobile et des machines auprès du Conseil municipal, afin d'être plus réactif face aux évolutions technologiques et aux marchés. Il précise que tous les véhicules et machines à remplacer sont en bout de course avec, pour certains, des lourds frais de fonctionnement pour leur entretien, qu'à chaque fois que cela a été possible, un remplacement par un véhicule électrique ou à gaz est prévu et il invite donc le Conseil municipal à renvoyer cette délibération en commission environnement durable pour une présentation en détails ; une séance est d'ores et déjà préservée le 9 novembre prochain.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Um annonce le Bureau préconise un renvoi en commission environnement durable.

M. Bucher se réjouit du fait que les délibérations de ce type soient désormais moins espacées dans le temps ainsi que les propositions de remplacement par des véhicules électriques ; il souhaiterait par ailleurs qu'en commission, l'on puisse présenter, dans la mesure du possible, le coût total de chaque véhicule tout au long de sa durée de vie ; les Vert.e.s soutiennent donc le renvoi en commission.

M. Willi indique que le PLR a constaté qu'il s'agissait d'un gros montant, mais il se réjouit de voir en commission dans quelle mesure ce montant va pouvoir être échelonné dans le temps.

M. Tremblet lui répond d'ores et déjà qu'en règle général, il n'y a pas de possibilité d'échelonnement car il y a ici des véhicules très spécifiques, notamment deux balayeuses qui nécessitent parfois un long délai de commande. Il relève que le coût de la version électrique est relativement élevé lors de l'achat, raison pour laquelle il y aura diverses options présentées en commission, même si le Conseil administratif préconise le choix de véhicules électriques lorsque cela est possible.

M. Serrano se demande pourquoi l'on ne renvoie pas cette délibération en commission administration générale car il relève que le choix des motorisations va

se faire en fonction des contraintes d'exploitation et il estime que personne ne conteste le bien-fondé d'un choix de l'électrique.

M. Tremblet précise que traditionnellement, c'est toujours la commission de l'environnement qui a traité ce type de délibération car c'est le service de l'environnement qui présente l'objet.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme Um met aux voix **le renvoi de la D-2023-22 en commission environnement durable**, lequel est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.

* * *

11. Délibération n° 2023-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à financer le remplacement des deux lisseuses-surfaceuses servant à entretenir les aires de glace des patinoires extérieures et intérieures du centre sportif des Vergers

M. Tremblet indique qu'effectivement l'entretien des surfaces de glace nécessite l'utilisation de lisseuses-surfaceuses ; les deux machines actuelles datent de 2012 pour l'extérieur et 2009 pour l'intérieur ; toutes deux montrent des faiblesses récurrentes après des milliers d'heures d'utilisation. Il y a donc lieu de remplacer ces deux machines afin de bénéficier d'un prix plus intéressant et éviter des coûts d'entretien trop conséquents. Il ajoute que deux modèles identiques (hormis quelques accessoires pour l'extérieur) sont envisagés pour une économie d'échelle ; le Conseil administratif propose donc un renvoi en commission vie culturelle et sportive.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Um annonce le Bureau préconise un renvoi en commission vie culturelle et sportive.

M. Willi indique que le PLR-MC s'est demandé si l'on aura encore à l'avenir l'utilité d'une patinoire extérieure au vu des coûts que cela engendre et si ce questionnement a été pris en compte dans le choix d'acquérir deux machines.

M. Tremblet précise qu'aujourd'hui, l'on a deux surfaces de glace et que l'on a donc besoin de deux machines puisque les machines actuelles montrent des faiblesses récurrentes ; il ajoute que c'est aussi car il y a cette demande de remplacer la surface extérieure par une surface synthétique que l'achat d'une seule machine et un leasing pour la seconde a été envisagé, mais il ajoute que cette solution n'était au final pas intéressante. Il souligne que tous les détails seront expliqués en commission.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, Mme Um met aux voix **le renvoi de la D-2023-24 en commission vie culturelle et sportive**, lequel est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.

Pause de 19h55 à 20h55.

* * *

Mme Um indique que le Bureau de traiter les points 12 à 15 en un bloc ; personne ne s'oppose à cette proposition. Elle cède la parole au Conseil administratif.

M. Tremblet présente le PB2024 :

« Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, c'est en ma qualité de conseiller administratif délégué aux finances que j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2024, le 4^{ème} budget de cette législature.

Après 4 budgets consécutifs présentés avec des chiffres rouges, c'est un projet de budget 2024 qui retrouve les chiffres noirs que nous vous présentons ce soir, soit avec un an d'avance sur notre prévision initiale, émise lors du dépôt du projet de budget 2021.

Souvenez-vous, nous avons débuté la législature avec deux budgets consécutifs, impactés par la « RFFA », réforme fiscale et du financement de l'AVS et par la crise COVID. Nous anticipions alors que toute la législature serait impactée par ces éléments et que nous pourrions envisager une embellie en 2025. C'était sans compter les crises qui ont impacté la préparation du projet de budget 2023 : la guerre en Ukraine et ses conséquences directes et indirectes désastreuses, l'accueil d'un afflux massif de réfugiés dans notre pays, à Genève et en particulier dans notre ville, la hausse des coûts et l'augmentation des délais de livraison des matières premières, l'inflation annoncée, une récession qui menaçait et enfin une crise énergétique annoncée qui avait entraîné pour notre commune une hausse importante des coûts énergétiques. C'était sans compter les effets tristement positifs liés à ce conflit : une hausse sans précédent de nos recettes fiscales. Nous pouvons nous attendre également à de bons résultats fiscaux cette année car, malheureusement, la guerre en Ukraine continue. Une inconnue encore, la pénurie énergétique frappera-t-elle à nos portes cet hiver ? Il semble, à ce stade de l'année, que les conditions d'approvisionnement soient plus positives qu'elles ne l'étaient à la même époque l'année passée.

Le projet de budget 2024 se révèle moins compliqué. Les impacts RFFA de la réforme fiscale n'ont pas entraîné les conséquences annoncées par les économistes. La Suisse n'est pas entrée en récession cette année et elle s'en sort avec une inflation limitée. Les économistes la prédisent à 1.7% pour 2024. De plus, nous avons à Meyrin, la chance d'avoir vu arriver de nouvelles entreprises et d'autres continuent à développer leurs activités.

Les premiers projets de budgets de cette législature avaient donc nécessité des coupes, des arrêts d'activités et des reports de demandes de postes, afin de pouvoir contenir la hausse des charges et limiter des recettes fiscales annoncées comme impactées négativement pendant toute la législature par la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises.

Il est vrai qu'un projet de budget et le pilotage financier qui lui est lié ne sont pas chose aisée. Nous pouvons également préciser que ces dernières années nous n'avons pas été gâtés par les annonces catastrophiques qui, au niveau financier, ne se sont heureusement pas réalisées. Croisons les doigts pour que la suite nous réserve les mêmes bonnes surprises.

Venons-en maintenant à 2024 ! Le cadre politique du projet de budget posé par le Conseil administratif est le suivant :

- Un projet de budget de continuité et d'apaisement ;*
- Une priorisation sur les projets lancés de la législature ;*
- Une anticipation sur le dernier projet de budget 2025, que le Conseil administratif souhaite comme un budget de transmission.*

Projet de budget 2024 – les éléments chiffrés

Entrons, si vous le voulez bien, dans le détail avec les éléments chiffrés.

Le projet de budget 2024 prévoit un excédent de revenus de CHF 292'143 (2023 : excédent de charges de CHF -5'555'639).

Il propose une hausse des charges de CHF 12'541'493, soit + 9% par rapport au budget 2023.

Les éléments principaux liés à cette hausse sont les coûts RH qui augmentent de CHF 4'022'936, comprenant CHF 1'400'823 pour les mécanismes salariaux usuels et l'impact des postes votés au budget et durant l'année 2023 et de CHF 2'622'113 pour les nouveaux postes, transformations de postes et adaptations des heures du personnel sur appel demandés au projet de budget 2024.

Nous proposons également une hausse de CHF 130'000 pour les coûts de formation.

Les charges de biens et services augmentent de CHF 1'819'962, soit de + 7%. Amputées l'année dernière de 3%, ceux-ci ont été réintroduits où cela était nécessaire afin de mieux répondre aux besoins de continuité d'activité. Le solde de la hausse comprend les coûts supplémentaires liés à des défis urgents de places supplémentaires nécessaires dans les restaurants scolaires de Champs-Fréchets, des coûts pour les associations qui doivent se reloger, en lien avec la rénovation de l'école de Meyrin-Village, ceux liés à la hausse des prix de l'électricité, les estimations en lien avec la nouvelle législation pour les personnes âgées, les augmentations liées à l'organisation de la fête des écoles ou au futur programme culturel, la réintroduction des voyages pour les aînés, un essai-pilote de levée d'encombrant avec une remorque hippotractée, et l'adaptation au réel ou aux nouveaux besoins des charges de biens et services.

Les charges de transfert subissent quant à elles une hausse de CHF 6'595'595 soit de 20% par rapport à l'année dernière. La hausse la plus importante découle du vote de la loi sur le renforcement de la péréquation intercommunale et le développement de l'intercommunalité, soit CHF 3'447'128. La deuxième hausse la plus importante de cette rubrique concerne les 3% de frais de perception que nous payons à l'Etat. En effet, avec l'abolition de la taxe professionnelle, c'est dorénavant l'Etat qui gère l'entier de notre taxation, cela représente une hausse de CHF 910'117. Les autres hausses principales concernent l'intercommunalité (SIS, SIACG, GIAP, FIDU, ORPC, AFJ) pour CHF 1'065'745, la FASE pour CHF 427'147, et le changement du financement des sorties et camps scolaires pour CHF 100'118. Notre aide économique aux pays en voie de développement augmente de CHF 151'793, sans oublier notre contribution à la compensation des communes frontalières qui augmente de CHF 132'267.

Sur le plan des recettes maintenant, elles augmentent de CHF 18'389'275, soit de 14% par rapport au budget 2023.

Sur ce total, CHF 16'002'380 concernent une hausse des recettes fiscales, en hausse de 15% par rapport à 2023. Un grand changement interviendra pour la première fois en 2024. En effet, le Grand Conseil genevois a adopté à l'unanimité cette année un contre-projet à l'initiative demandant la suppression de la taxe professionnelle. Le texte sonne le glas de la taxe professionnelle, mais permet aux communes d'éviter de lourdes pertes fiscales. En effet, l'initiative, lancée par les jeunesses des partis de droite, aurait fait perdre quelques 200 millions aux communes genevoises. Le contre-projet implique une hausse de la taxation sur le bénéfice des entreprises. Si initialement, le contre-projet proposé par l'Etat aurait entraîné des pertes de CHF 70'000'000 sur 10 ans pour Meyrin, le contre-projet retravaillé par l'ACG a pu les réduire à CHF 45'000'000. Insatisfaits, nous avons pu faire accepter une prise en charge par le Fonds intercommunal de CHF 8'000'000 sur 6 ans (dont CHF 500'000 pour 2024), ce qui a permis de réduire la perte future estimée à CHF 37'500'000 sur 10 ans. Les chiffres 2024 sont finalement favorables et prévoient une hausse de recettes de CHF 3'031'241, espérons que les années à venir seront également positives. Pour le surplus, des recettes uniques pour 2024 ont été incluses dans le projet de budget, et représentent le solde de taxation de la taxe professionnelle pour les années précédentes pour CHF 3'000'000.

En ce qui concerne les impôts pour les personnes physiques (yc impôts à la source) une hausse de CHF 4'000'000 est envisagée. Pour les personnes morales, une hausse de CHF 6'781'000 est estimée. Ces hausses tiennent compte des hausses estimées récurrentes, mais n'incluent pas d'impacts exceptionnels liés aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Le solde de la hausse des recettes provient principalement des revenus de transfert pour un montant de CHF 2'800'503, soit de + 71% par rapport à 2023. CHF 1'506'022 provient de la hausse des 0.84% de l'impôt fédéral direct reversé aux communes dans le cadre de la répartition de la charge de la réforme fiscale entre la Confédération, les cantons et les communes. Une hausse de CHF 490'808 correspond à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, de CHF 222'829 au Fonds intercommunal d'assainissement et de CHF 500'000 pour la subvention du Fonds Intercommunal de compensation spéciale, suite à la suppression de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne la vision à plus long terme, la mise à jour de notre plan des investissements et de notre plan financier nous permet de continuer à anticiper le futur. Il sera important et absolument nécessaire dans les années à venir de soutenir les entreprises qui chercheront à s'implanter ou à se développer dans notre commune. Des projets intéressants se profilent et sont déjà connus de nos services. Le renforcement de notre capacité financière sera indispensable pour mener à bien notre ambitieuse évolution, qui visera l'adéquation de nos prestations publiques aux besoins de notre population par un développement durable de nos activités.

En ce qui concerne les charges, il nous faudra rester vigilant. Bien évidemment, nous ne sommes pas les seuls maîtres à bord puisque les coûts liés à la péréquation, à l'intercommunalité et aux transferts de charges impactent chaque année nos budgets assez lourdement. Et comme nous l'avons vu ces dernières années, des crises peuvent survenir à chaque instant et déstabiliser le navire. Mais

Meyrin a des finances saines qui lui permettent de supporter les éventuelles futures pertes conjoncturelles.

Nous avons réussi à plutôt bien naviguer à travers toutes les turbulences annoncées ces trois dernières années. Nous espérons pouvoir continuer ainsi afin de permettre à notre ville un sain développement, tout en continuant à gérer les imprévus lorsqu'ils arrivent.

Conclusion

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commission.

Il vous est rappelé que le projet de budget est voté à 2 fonctions et 2 natures. Les documents de travail incluent le détail commenté à 8 fonctions et 3 natures.

Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis.

Les documents sont à votre disposition sur CMNet, sous chaque séance de commission budget. »

M. Amato lit la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« En premier lieu, les Vert.e.s se réjouissent d'examiner en détail ce budget. L'année dernière, le Conseil administratif nous avait présenté un budget d'austérité, dans un contexte incertain. Bien que le contexte actuel soit toujours incertain, ce budget donne l'impression de revenir à la raison et permet d'avancer dans la politique communale et le déploiement de nombreux projets pour notre commune et ses habitants.

Malgré la joie dans la première lecture, nous voulons aussi soulevé certains regrets. Premièrement, celui que ce budget sera présenté de manière difficilement lisible par tous et par toutes. En effet, depuis l'introduction de MCH2, l'administration nous parle d'un budget par politique publique. Ce n'est malheureusement pas ce qu'on retrouve en réalité. Nous savons que le cadre légal nous limite, mais la présentation de ces lignes peut être faite de multiples manières. La ville de Genève le fait, pourquoi pas nous ?

De plus, de nombreuses demandes des Vert.e.s ne sont toujours pas intégrées dans ce budget malgré l'urgence climatique et sociale! En effet, nous souhaiterions avoir la vision de l'impact CO₂ de chaque ligne budgétaire, ainsi que la vision au niveau du genre. On sait que la Commune vise une égalité, mais est-elle réelle par rapport à ses dépenses ? Seules ces informations nous permettrons de le vérifier !

Enfin, nous estimons que, pour la bonne étude du budget, il serait nécessaire que les chefs de service du GEB, de l'environnement, de la culture et des sports soient présents à une commission finances pour pouvoir répondre à nos nombreuses questions sur la délibération n° 2023-27 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'659'741.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier.

Les Vert.e.s remercie le Conseil administratif d'avoir entendu le Conseil municipal l'année dernière, nous nous réjouissons d'étudier en détail ce budget et espérons que les conditions seront réunies pour avoir toutes les informations nécessaires pour son approbation le mois prochain ! »

M. Fabre lit la prise de position du groupe socialiste :

« Le Parti socialiste se réjouit actuellement de voir un budget qui nous paraît acceptable à première vue ; on se réjouit d'aller l'étudier en commission et l'on apprécie le changement de paradigme en passant d'un budget d'austérité à un budget qui est plus ouvert vers la société meyrinoise, avec de nombreux projets au service des habitantes et habitants de cette ville. Je sais que l'on n'échappera pas à un débat sur le centime additionnel ; je pense que certains groupes ont déjà largement annoncé la couleur ; aujourd'hui, je voudrais simplement dire, notamment à M. Serrano, que le centime additionnel n'est pas un instrument pour rendre du pouvoir d'achat ; il tient à rappeler qu'une baisse d'un centime représente moins de 2% sur la fiscalité des personnes physiques, que 35% des gens paient 0 impôt et donc que 2% de 0, ça fait toujours 0. Les gens qui paient peu d'impôts n'auront qu'une économie de CHF 20.- à CHF 40.- par an, ce qui est pour certains extrêmement important, mais ce n'est pas ce que j'appelle 'donner du pouvoir d'achat'. Une baisse de la fiscalité ne profite exclusivement qu'au haut de la fourchette, donc ceux qui paient CHF 100'000.- d'impôts communaux ou plus. Il faut que vous compreniez que l'on est allergique à cela, mais néanmoins pas dogmatique sur le principe. On ne veut pas de remises d'impôts pour des gens qui peuvent participer largement à la solidarité. L'argent public sert justement à rendre des services à tout le monde ; lorsque l'on construit une crèche, c'est pour tout le monde, lorsque l'on construit des équipements publics, c'est pour tout le monde, lorsque l'on renforce l'administration, c'est pour tout le monde. Je rejoins ce que Mme Um avait dit : en somme l'impôt sert essentiellement à redistribuer des services à la population, ce qui contribue à de la qualité de vie pour tout le monde. Merci. »

M. Serrano précise tout d'abord qu'il ne siège plus à la commission des finances, il remercie M. Fabre d'avoir laissé le dogme de côté, mais il souhaite indiquer que les montants avancés ne sont pas tout à fait réels, même s'il préfère laisser cela de côté. Il estime qu'une économie saine prélève un impôt nécessaire et pas un impôt superflu. Il considère que l'excédent de ces 15 dernières années devrait retomber dans la poche des habitants car il considère qu'à Meyrin, l'administration enfle et que l'on fait toujours plus haut, plus beau et plus cher. Il relève que certaines communes, comme Chêne-Bourg, ont décidé de redistribuer quelque chose à ses habitants et il constate qu'à Meyrin, l'on a pour le moment décidé de ne rien faire, mais il considère qu'il faudrait peut-être y réfléchir. Il observe que des familles sont aujourd'hui à Meyrin dans le besoin et qu'il convient donc de se poser les bonnes questions. Il préfère mettre cette manne dans la poche des Meyrinoises et Meyrinois, plutôt que de l'engloutir dans l'administration, même si cette dernière ne fait pas un mauvais travail. Il indique enfin que le PLR se réjouit de discuter de ces éléments en commission et de trouver les bonnes solutions pour la Commune.

M. Clerc indique que le groupe DC-VL se réjouit d'avoir un budget présenté à l'équilibre, une année avant ce qui avait été prévu auparavant dans les plans de redressement de la Commune. Il rappelle qu'il s'agit de prévisions et qu'il donc faut toujours rester prudent, mais il se réjouit d'aller en commission pour discuter ces différents éléments et proposer la meilleure version possible du budget 2024 au prochain Conseil municipal.

12. Délibération n° 2023-25 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'718'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle soumet au vote le **renvoi de la D-2023-25 en commission des finances**, lequel est accepté par 28 oui.

* * *

13. Délibération n° 2023-26 relative aux indemnités allouées en 2024 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle soumet au vote le **renvoi de la D-2023-26 en commission des finances**, lequel est accepté par 28 oui.

* * *

14. Délibération n° 2023-27 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'659'741.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle soumet au vote le **renvoi de la D-2023-27 en commission des finances**, lequel est accepté par 28 oui.

* * *

15. Délibération n° 2023-28 relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne souhaitant prendre la parole, elle soumet au vote le **renvoi de la D-2023-28 en commission des finances**, lequel est accepté par 28 oui.

* * *

16. Délibération n° 2023-13a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'550'000.- en vue du maintien et de l'amélioration du réseau routier ainsi que des trottoirs pour la période 2024-2027 (RR2). Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (M. Trippel, UDC)

M. Trippel donne lecture du rapport de commission :

« Rapport sur la séance de commission 'travaux publics et entretien des bâtiments' du 20 septembre 2023 présidée par M. Philippe Serrano, au sujet de la délibération n° 2023-13 relative à un crédit de CHF 4'550'000,- pour le patrimoine routier communal.

Sont également présents le conseiller administratif délégué M. Eric Cornuz, M. Sébastien Blondet, co-responsable de service et M. Georges-Henri Cazal, responsable de projets territoire et génie civil.

M. Cornuz fait une courte introduction sur l'aspect de l'entretien et l'amélioration du réseau routier pour la période 2024 – 2027. Il faut se rendre compte qu'il ne faut pas seulement parler de la chaussée mais aussi des trottoirs pour la mobilité douce ; c'est le but principal de cette délibération.

L'administration commente la présentation et explique la hiérarchie du réseau routier. Des exemples de giratoires et plusieurs types d'enrobés avec différentes qualités pour multiples usages sont présentés. Les enrobés perméables prennent de l'importance dans la politique climatique. Le but de la délibération est le maintien de la valeur de CHF 143'000'000,- de notre patrimoine routier communal, ceci sur des bases normatives et de guide technique. Rien que pour l'amélioration des trottoirs, il faudrait prévoir CHF 4'500'000,- sur 4 ans. Il y a cinq indices d'état de la chaussée qui sont décomposés en sous-indices afin d'affiner l'évaluation de l'état de la chaussée. Des véhicules spéciaux équipés en laboratoires réalisent les diagnostics routiers sur la base de couleurs de qualité. Un plan du réseau routier meyrinois montre que c'est dans Meyrin-Cité que le besoin d'améliorations urgentes est le plus quantitatif. L'indice de qualité moyen à Meyrin est de 2,28, en léger recul par rapport à 2014. L'indice moyen Suisse est de 2,50 avec 0 le meilleur.

La stratégie budgétaire est une amélioration continue de la qualité de notre patrimoine routier via un crédit cadre quadriennal. Les travaux sont coordonnés avec les besoins d'amélioration des réseaux souterrains. La loi sur les personnes à mobilité réduite s'est récemment rajoutée aux normes législatives et renchérit ainsi passablement l'aménagement routier pour l'ensemble des types de mobilité. Sur les tronçons utilisés par les TPG, c'est la Commune qui choisit le matériel car ce dernier est à la charge de la Commune.

Voici une sélection des questions posées par de nombreux commissaires :

Q : Comme le tram circule sur l'avenue Vaudagne et abîme la chaussée avec son poids, est-ce que l'Etat de Genève participe financièrement aux travaux d'entretien ? R : Non, c'est à la Commune de payer, les TPG paient juste pour l'entretien des voies de tram.

Question sur la mise à sens unique de la rue François-Besson.

R : Le secteur Besson – Vernes – Vaudagne fait partie d'un projet à part déjà en traitement par une autre délibération.

Q : Est-ce que les travaux à Cardinal-Journet sont recalés à cause des canalisations ?

R : Non, mais à cause d'aménagements de rétrécissement de la chaussée.

Q : Il y a parfois des voitures et véhicules de livraison qui montent sur les trottoirs, soit pour croiser dans les rues rétrécies, soit pour livrer. Est-ce que la portance des trottoirs est la même que pour les routes ?

R : Non, les trottoirs ont une portance plus faible.

Q : Quel est le montant du crédit précédent ?

R : Il était de 4 millions. Les stratégies et choix changent et avec eux les montants. Le crédit demandé aujourd'hui est insuffisant pour tout faire, il faut prioriser dans le temps, mais le maintien du parc est très important. La vision à 10 – 15 ans n'est pas

maitrisée, il faut se limiter aux tranches de 4 ans et tenir compte des projets du canton, en particulier pour les transports collectifs.

Q : Quelles sont les possibilités d'utilisation des matériaux les plus perméables ?

R : Il faut avoir une vision à long terme sur les créations à faire. L'usage et sa sécurité sont prépondérants pour le choix du revêtement. On fait le maximum pour utiliser le matériel perméable.

Q : Quels types d'interventions fait la Commune et quelle est la priorité des interventions et dangers liés à l'état ?

R : Il y a une répartition entre les services, des petites aux grandes interventions. Il y a une priorisation des interventions selon les endroits et les fréquentations. Très mauvais état ne veut pas dire priorité d'intervention.

Q : Pourquoi ne pas végétaliser la berme centrale à Sainte-Cécile ?

R : C'est le service de l'environnement qui détermine où il est utile de verdir la chaussée.

Question sur la qualité des déplacements des PMR par rapport à l'aménagement routier.

R : Il y a des normes routières à respecter et on fait au mieux pour ne pas gêner les PMR.

A la fin de cette séance courte mais très fructueuse, les commissaires préavisent favorablement et à l'unanimité cette délibération.

Rapporteur : Martin Trippel, UDC »

M. Seeger lit la prise de position du PDC-VL :

« Le maintien d'un réseau routier de qualité est primordial pour la sécurité des usagers, ainsi qu'être en adéquation, au fil du temps, avec la répartition modale du transport motorisé et non-motorisé, ainsi que pédestre et, bien entendu, de manière générale ; il en va de l'image de notre commune. A cet égard, nous saluons l'intention des services concernés de vouloir innover à l'avenir avec des revêtements de chaussée davantage en phase avec les enjeux climatiques que nous connaissons. Pour mettre cette délibération sur la bonne voie, nous la voterons favorablement et nous vous invitons à en faire de même. »

M. Iswala donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

« L'enveloppe de cette délibération peut nous paraître exorbitante, mais elle couvre une grande période, soit 2024 à 2027, en vue du maintien et de l'amélioration du réseau routier ainsi que des trottoirs. Cette pratique date de 2001 et la dernière délibération votée à ce jour et presque totalement épuisée date de 2016 ; il s'agit de notre propre sécurité. Par conséquent, le Parti socialiste votera favorablement cette délibération afin d'assurer la continuité dans l'entretien et la réfection des axes routiers et des trottoirs. J'en ai terminé et je vous remercie. »

M. Amato donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin sont satisfait de cette délibération. En effet le service de l'UTE nous a présenté une analyse poussée des routes meyrinoises. Il est important que le réseau routier soit bien entretenu pour des raisons de sécurité pour tous les usagers de la route. Nous espérons que les images présentées lors

de la commission deviendront réalité rapidement et que la végétalisation puisse être installée dans un maximum de lieux pour accroître la canopée et diminuer ainsi les îlots de chaleurs !

Les Vert.e.s espèrent aussi que les avancées technologiques pourront diminuer l'impact CO₂ du goudron qu'on utilise pour nos routes !

Les Vert.e.s voteront favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. »

M. Pierre Boccard lit la prise de position du PLR :

« Comme à l'accoutumée, cette enveloppe paraît importante. Néanmoins, elle couvre les besoins de 4 années. Il est donc important d'octroyer cette enveloppe aux services concernés afin qu'ils aient les disponibilités pour effectuer les travaux nécessaires sur nos routes et trottoirs, sans devoir passer devant le Conseil municipal à chaque fois avec des délibérations mineures. Le PLR-MC fait confiance aux services responsables quant à l'utilisation judicieuse de ces deniers ; ne pas refaire une chaussée qui serait en travaux 6 mois plus tard par exemple. Nous voterons favorablement cette délibération, merci. »

M. Trippel lit la prise de position de son groupe :

« L'Union démocratique du centre considère qu'une remise à niveau de la qualité des infrastructures de mobilité et une séparation des piétons et vélos ainsi que des trottoirs est indispensable afin d'éviter des accidents de piétons. Une surface de qualité des voies de roulement ainsi que des voies suffisamment larges, vu l'augmentation de la largeur des véhicules, permet d'éviter une usure démesurée des véhicules. »

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-13a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'550'000.- en vue du maintien et de l'amélioration du réseau routier ainsi que des trottoirs pour la période 2024-2027 (RR2)

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Vu la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002;

Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986;

Vu la délibération n° 2001-17a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'380'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2001;

Vu la délibération n° 2008-40 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2008;

Vu la délibération n° 2012-53 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2012 ;

Vu la délibération n° 2016-05a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'000'000.- destiné à l'entretien du réseau routier, programme 2016;

Vu les plans de mobilités scolaires de l'ATE réalisés entre 2018 et 2021;

Vu l'état de dégradation de certaines chaussées et trottoirs du réseau communal, et de fait la nécessité d'entreprendre des réfections partielles ou totales de ce patrimoine;

Vu le rapport de la commission travaux publics et bâtiments;

Vu le plan des investissements 2022-2032;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 octobre 2023,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de réaliser les travaux de réfection des routes et trottoirs communaux pour la période 2024-2027 (RR2),
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 4'550'000.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 61.14,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 4'550'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025, sous rubrique 61.33, en fonction du réel dépensé par année,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 4'550'000.-** afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

17. Délibération n° 2023-19a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 257'000.- destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (P. Iswala, S)

M. Iswala donne lecture du rapport de commission :

« Délibération no 2023 - 19 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 257'000.-- destiné à la restauration de la Fontaine - abreuvoir du Bournoud et de son couvert.

M. Pierre Boccard excuse le retard de M. Serrano, président de la commission, ainsi que de M. Cornuz, conseiller administratif délégué, ouvre la séance et salue la présence de MM. Blondet, Cazal et Schemel, représentants de l'UTE, et de Mme Erwin, la verbaliste. Il donne la parole à M. Blondet qui, après un mot d' introduction passe à son tour la parole à M. Schemel pour apporter un éclairage sur le projet de restauration et la valeur historique et sentimentale de cet ouvrage, situé dans Meyrin-Village et qui a besoin d'une rénovation urgente.

Pour mémoire, en 1793, le citoyen Debry cède aux concitoyens meyrinois une source lui appartenant dans un pré nommé « Lécherette » ou la « Fontaine » et le premier bassin en pierre eut naissance. Pour des raisons hygiéniques, l'ajout du 2^{ème} bassin a eu lieu en 1820 afin que le même bassin ne soit pas utilisé à la fois pour faire les lessives et abreuver le bétail. La fontaine telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec couvert en bois, date de 1869. La 1^{ère} restauration a été faite en 1942. La fontaine-abreuvoir est inscrite à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés en 1993.

Actuellement, cette fontaine-abreuvoir et le couvert présentent un ensemble de dégradations, essentiellement dues à l'âge de la construction et doivent être aussi adaptés au contexte urbain actuel. C'est pourquoi l'intervention de restauration de la présente délibération très détaillée prévoit d'éliminer l'ensemble des défauts, tout en respectant l'architecture d'un village dans la campagne genevoise du 19^{ème} siècle et des principes de protection patrimoniale. S'agissant du coût de construction, j'ose vous demander de vous référer au procès-verbal.

Le Président arrive pendant la présentation. Il s'excuse et remercie M. Pierre Boccard de l'avoir remplacé dignement. Il ouvre un temps d'échange et de questions par les commissaires. Le Président, sans procès d'intention de ma part, parce que peut-être qu'il n'a pas été égoïste, c'est lui qui pose la première question. Il veut savoir si l'eau de la fontaine Bournoud est potable. M. Schemel dit ne pas avoir de doute et répond par l'affirmative. Il promet de vérifier pour lever son incertitude. A sa proposition de débat politique de 30 minutes, les commissaires l'estiment non-fondée, elle est simplement balayée étant donné que la fontaine est inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural cantonal.

Un commissaire veut savoir le coût de la restauration de 1942 et veut avoir des précisions relatives à la procédure d'appel d'offres. Rien n'a été trouvé dans les archives communales concernant les travaux et les coûts de réhabilitation de la fontaine en 1942 répond M. Schemel. Quant à la procédure d'appel d'offres, elle ne sera lancée qu'après le préavis favorable voté et en fonction de la position du Conseil municipal répond M. Blondet. Et sur demande du Président, l'administration accepte de joindre au procès-verbal, le tableau des valeurs seuils et des procédures applicables aux marchés publics. Un autre commissaire pose une

question relative aux honoraires de l'architecte mandaté de CHF 23'000.-. Selon M. Blondet, l'architecte mandaté a dans son carnet de charge une mission de suivi, celui aussi qui signe les plans d'exécution confiés aux entreprises fait le suivi du chantier où il veille à la coordination et à la qualité du travail. Par contre, M. Schemel, comme chef de projet exerce le rôle de coordinateur entre le canton et l'architecte mandaté. Il fait aussi un suivi complémentaire comme le projet est financé par la Commune.

Un commissaire ne comprend pas le choix des galets pour la réparation des pierres au sol alors qu'il y a déjà des pavés. Le pavage de galets est une pratique traditionnelle dans toutes les constructions rurales des fontaines villageoises. La perméabilité est la principale raison, avec l'aspect des pierres, explique M. Schemel. M. Blondet, pour compléter, précise que le concept actuel, dans son ensemble, vise à valoriser le patrimoine bâti tel qu'il est aujourd'hui, mais aussi de lui donner un sens et l'image de l'époque. En choisissant les galets en tête-de-chat, on redonne aux enfants d'aujourd'hui l'image de l'époque.

En conclusion, tous les commissaires se disent satisfaits de la présentation et des explications. Toutefois, un commissaire s'arrache le peu de cheveux qu'il a encore sur sa tête relatif à l'écoulement continu de l'eau de la Fontaine. C'est un message contradictoire à celui que nous recommandons à la population qui est de ne pas gaspiller l'eau potable. Sans mettre en péril ou des freins au projet, il propose un amendement de régulateur d'eau qui est modifié et présenté en terme qui suit avec son consentement : « demander d'étudier la mise en place d'un système de gestion quantitatif de l'eau rejetée dans la fontaine. » Il avertit que l'étude et l'autorisation de construction devront faire l'objet d'un nouveau préavis de la CMNS.

Le Président passe au vote de l'amendement, qui est validé à la majorité des commissaires présents par 5 OUI (2 PDC-VL, 3 Ve) et 8 abstentions (2 PLR, 1 MCG, 2 UDC, 3 S).

Le Président met au vote la délibération D-2023-19 amendée qui est préavisée favorablement par 13 voix, soit à l'unanimité des commissaires présents : (2 PLR, 2 PDC-VL, 3 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG).

Le Président remercie tout le monde et lève la séance à 20h08. Je vous remercie. »

M. Damien Boccard lit la prise de position des Vert.e.s :

« En préambule, permettez-moi de remercier M. Iswala pour ce rapport très précis et je tiens à lui préciser qu'il me reste encore quelques cheveux à la suite de cette commission.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin affirment leur soutien à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud, et ceci, pour les motifs suivants :

Nous reconnaissons la valeur de la fontaine en tant que patrimoine historique et culturel de la Commune. La préservation de cette fontaine, témoin de notre histoire locale est importante.

Nous nous félicitons d'une restauration en utilisant des matériaux et des méthodes de construction respectueux de l'environnement, contribuant ainsi à la durabilité de ce projet.

Nous insistons également sur l'importance de la sensibilisation à la préservation de l'eau, c'est pourquoi nous avons proposé un amendement, accepté, afin d'étudier

la mise en place d'un régulateur d'eau afin d'éviter que cette dernière ne coule en continue.

Par ailleurs, les aménagements extérieurs prévus pour rendre l'espace autour de la fontaine plus convivial et accessible à la communauté permettront de favoriser les rencontres. Qui sait, peut-être que des histoires d'amour naîtront autour de cette fontaine !

Finalement, notre groupe insiste sur la nécessité d'assurer une communication transparente tout au long du processus de restauration. Nous avons proposé notamment la mise en place d'un panneau d'information pendant les travaux afin de tenir la population informée.

En considération de l'ensemble de ces éléments, notre groupe votera favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. »

M. Iswala donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

« La fontaine-abreuvoir du Bournoud et son couvert font partie du patrimoine architectural meyrinois. En effet, elle est inscrite à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés. Elle est une mémoire vivante, parlante de l'ancienne époque, soit du XIX^{ème} siècle. En effet, cette fontaine dans le temps jouait un rôle important dans la vie villageoise. Elle constituait un lieu de rencontre et d'échange. Les villageois venaient faire la lessive et abreuvaient le bétail. Sa dégradation, essentiellement due à l'âge de la construction, mérite un coup de rafraîchissement lui permettant de retrouver sa jeunesse du bâti, de l'architecture vernaculaire d'un village dans la campagne genevoise du XIX^{ème} siècle. Compte tenu de tout ce qui précède, le parti socialiste votera favorablement cette délibération. »

Mme Schweizer donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

« Notre fontaine-abreuvoir du Bournoud de 1869, fait partie du patrimoine bâti et historique de Meyrin. La dernière restauration date de 1942. Vu l'état vieillissant de la fontaine : son couvert en bois garni de tuiles plates, la faiblesse de la structure en général, les fuites d'eau à plusieurs endroits au niveau du bassin et y compris la ferblanterie, il est nécessaire de la restaurer.

Pour valoriser le patrimoine bâti tel qu'il est aujourd'hui, mais aussi de lui redonner un sens et retrouver l'image de l'époque, nous avons fait le choix d'utiliser du matériel d'époque avec des pierres locales : les galets en tête-de-chat.

Nous avons également fait une demande d'étudier une solution pour mettre en place un système de gestion quantitatif de l'eau potable rejetée dans la fontaine.

Nous nous réjouissons de voir notre belle fontaine après les rénovations.

Nous, l'Union démocratique du centre, voterons favorablement. »

M. Pierre Boccard lit la prise de position du PLR :

« Nous voici encore une fois en présence d'un élément de l'histoire de Meyrin. Cette fontaine et son couvert, au vu de l'état actuel, méritent une remise en valeur et une restauration complète. Le projet de restauration élaboré par l'administration n'a, ô miracle, pas rencontré beaucoup de remarques de nos amis des Monuments et Sites. Profitons de cette embellie pour réhabiliter cette fontaine-lavoir historique qui

fait face au dernier quartier construit : les Vergers. Le PLR-MC votera favorablement cette délibération. Merci. »

Mme Boccard donne lecture de la prise de position du PDC-VL, préparée par M. Helfenstein, malade, en remplacement de Mme Deluermoz, également malade :

« Le groupe PDC-VL ne s'oppose pas à la rénovation de la fontaine qui fait partie du patrimoine historique de la Commune, malgré le coût élevé de la rénovation et il y votera favorablement.

Cependant, il s'opposera à tout amendement du projet qui viserait à 'dénaturer' ce bien historique et qui augmenterait encore plus le coût de rénovation.

Le groupe PDC-VL vous encourage à faire de même. »

M. Fabre comprend que le PDC-VL remet en cause l'amendement proposé par M. Damien Boccard et préavisé favorablement par la commission.

M. Seeger indique que son groupe ne s'oppose pas à l'étude évoquée par l'amendement.

M. Clerc complète en indiquant que son groupe ne s'oppose pas à l'étude, mais souhaite néanmoins une rénovation qui ne dénature pas la fontaine.

M. Iswala précise qu'en commission, M. Damien Boccard avait souligné que cette amendement conduirait à un nouveau préavis de la part de la CMNS.

M. Damien Boccard confirme les propos de M. Iswala.

M. Fabre relève que, s'il s'agit d'une étude, il ne va pas s'y opposer ; néanmoins, il ne comprend pas très bien comment l'on va intégrer une étude au sein d'un crédit de construction.

M. Serrano estime que, puisque la délibération est présentée amendée, il convient simplement de la voter ainsi.

M. Iswala ne pense pas que l'amendement intégré dans la délibération empêchera la réalisation du projet.

M. Clerc considère la manière un peu bizarre, mais il propose de passer au vote, plutôt que de faire un débat fleuve pour une fontaine.

M. Cornuz propose d'abréger ce débat qui n'apporte pas beaucoup d'eau à nos moulins et considère que la préoccupation est claire étant donné que l'objectif est en effet de pas dénaturer la valeur patrimoniale de cette fontaine ; il relève en outre que la CMNS ne permettra de toute façon pas à la Commune de le faire. Il ajoute enfin que le Conseil administratif informera le Conseil municipal dans les meilleurs délais du retour de la CMNS à ce sujet.

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-19a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 257'000.- destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert

Vu l'état vieillissant de la fontaine-abreuvoir et de son couvert en bois garni de tuiles plates;

Vu le rapport de l'ingénieur civil mentionnant les faiblesses structurelles du couvert dues à la déformation de la charpente;

Vu les fuites d'eau au niveau des bassins, de la ferblanterie ainsi que l'absence de dispositif permettant de recueillir les eaux de ruissellement;

Vu l'importance de la fontaine-abreuvoir faisant partie du patrimoine bâti et historique de Meyrin;

Vu l'inscription au recensement architectural du canton de Genève en 1982 (RAC);

Vu l'arrêté du conseil d'Etat du 06.12.1993, approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés, du bâtiment n°66, sur la parcelle 11965, sis sur la commune de Meyrin;

Vu la dernière restauration datant de 1942;

Vu les modifications des revêtements de sol autour de la fontaine-abreuvoir réalisées en 2010, lors de la modification de la route de Meyrin agrandie pour les voies du tram;

Vu le plan des investissements 2022-2032;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 octobre 2023,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de réalisation de CHF 257'000.- destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert,
2. de prendre acte que la subvention suivante sera demandée : subvention pour les bâtiments figurant dans l'inventaire de l'office du patrimoine et des sites. Le montant de cette subvention est estimé à CHF 10'000.-,
3. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 71.14,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 247'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025,

5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 257'000.-** afin de permettre l'exécution de ces travaux,
6. l'étude de la mise en place d'un système de gestion quantitatif de l'eau rejetée dans la fontaine.

* * *

18. Annonces de projets

Néant.

* * *

19. Propositions individuelles

M. Grognuz demande à recevoir un fichier excel pour le projet de budget avec notamment la marge d'action possible à disposition du Conseil municipal pour le projet de budget, par exemple : cat. 1 = aucune marge ; cat. 2 = marge faible ; cat. 3 = marge importante. Il pense que cela permettrait de gagner du temps lors de la présentation du PB et ainsi éviter que le Conseil municipal s'écharpe sur des sujets pour lesquels il n'y a pas de marge de manœuvre.

* * *

20. Questions

M. Serrano relève que tout le monde a lu la presse concernant les agressions envers des élus sur la commune de Meyrin ; il trouve cela inacceptable. Il se demande si, demain, l'on pourra encore tenir des réunions politiques. Il demande au Conseil administratif ce qu'il compte mettre en place pour protéger les élus car il considère que la démocratie ne fonctionne plus.

M. Serrano a constaté avec effroi que la police municipale ne travaille plus le dimanche ; il désire savoir ce qu'il en est. Il se rappelle des postes libérés à l'époque pour que permette à la police municipale de travailler 7/7. Par ailleurs, il considère que le répondeur de la police municipale devrait au moins permettre aux citoyens d'être dirigé vers le 117, en cas d'urgence, sans qu'ils doivent raccrocher et faire un nouvel appel.

M. Serrano relève ensuite qu'il y a à nouveau des bruits concernant la situation délicate de M3 et le projet commun avec la Ville qui serait en danger ; il se demande donc ce qu'il en est.

M. Serrano a appris que le véhicule d'intervention pour les pompiers n'est toujours pas arrivé et que ces derniers affirment que le type de modèle prévu ne correspond pas aux besoins ; il se demande ce qu'il en est.

Mme Schweizer évoque les jets de pierre qu'ont essuyé certains élus aux Vergers ; elle se demande si l'on attend un mort pour mettre en place des mesures pour lutter contre ces actes.

Mme Schweizer observe qu'une pétition a été envoyée par les habitants de la rue des Arpenteurs il y a environ deux mois au sujet des nuisances causées par un groupe de jeunes gens se regroupant devant le tabac des Vergers et dans des allées de cette rue. Elle estime qu'une vingtaine de jeunes gens rendent le quartier des Vergers comme des banlieues françaises (rodéo en scooter, match de foot au milieu de la rue et déchets au sol). A ce jour, elle constate que ces habitants n'ont pas vu d'améliorations ; elle se demande donc si des mesures ont été prises.

Mme Schweizer aborde la nouvelle interdiction de bifurquer à gauche vers la Coop de Meyrin-Village, alors que l'on peut tourner à gauche depuis la boulangerie Oberson, ce qui est selon elle danger. Elle souhaiterait que la même restriction soit appliquée à cet endroit.

Mme Schweizer relève que le 16 novembre sont prévus à la fois le caucus ainsi que la Fête des 18 ans elle tient à souligner que tous les élus ne sont pas tous à la retraite et donc qu'ils n'auront pas tous la possibilité d'assister à ces événements.

Mme Leuenberger précise que le Conseil administratif a décidé ce matin que le caucus serait avancé au 15 novembre prochain au lieu du 16 afin d'éviter la juxtaposition des deux événements.

M. Grognuz évoque l'enquête administrative au sein de la police municipale et se demande quand cette dernière sera terminée.

M. Seeger observe que la police municipale travaille le dimanche, d'avril à octobre, mais pas les mois suivants, malgré les budgets octroyés pour avoir les effectifs suffisants et se demande pourquoi.

M. Seeger se demande si la police municipale pourrait, pendant des jours aléatoires de l'année, travailler jusqu'à 2 heures du matin, sachant que la plupart des délinquants savent très bien qu'elle termine son service à 22h00.

M. Seeger se demande quand et comment les panneaux de restauration seront restaurés dans la réserve de Mategnin-Les Crêts. Il relève que les lieux sont totalement délaissés et il ne comprend pas ce qu'a fait la protection civile pendant un an, lors de la fermeture de ce site.

Mme Leuenberger souligne que Pro Natura a son propre calendrier d'entretien et d'intervention pour cette zone ainsi que l'obligation de trouver le financement de cet entretien, d'où la collaboration avec la Protection civile.

M. Bucher indique avoir fait un petit sondage dans la Commune et constate qu'à divers endroits de Meyrin, les habitants en ont marre de diverses nuisances sonores ; il souhaiterait savoir ce qui est mis en œuvre pour éviter que ces nuisances s'installent de manière pérenne.

Mme Leuenberger souligne qu'il s'agit d'une préoccupation du Conseil administratif dont le programme de législature prône une ville en santé pour une vie en santé, mais elle observe qu'il convient de discerner ce qui est une nuisance et ce qui ne l'est pas, notamment lorsque la Commune est le réceptacle de plaintes pour des bruits d'enfants qui tapent dans des ballons, en journée, sur des places de jeux, ce que le Conseil administratif souhaite aussi pouvoir rendre possible. Elle souligne que l'on vit aussi un effet saisonnier mais elle ajoute que la question reste ouverte et, dès que cela sera plus mûre, le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal avec des éléments de réponse.

M. Bucher aborde ensuite le parking à vélos de Meyrin-Gravière, où de plus en plus de câbles sont sectionnés et qu'il n'y a parfois plus de places pour sécuriser les vélos ; il se demande ce que l'on peut faire pour améliorer ce lieu, d'autant plus qu'il est principalement utilisé par des pendulaires qui font l'effort de venir à vélo depuis le Pays de Gex et ensuite prendre le tram plutôt que de prendre leurs voitures.

Mme Murciano rappelle qu'une commission alimentation durable ad hoc travaille depuis un certain temps sur les repas du parascolaire, mais elle observe pourtant que des goûters, qui n'ont rien à voir avec le budget des restaurants scolaires, sont distribués aux enfants et sont une aberration totale. Elle considère que la Commune devrait remettre cette manne au sein de la commission alimentation durable ad hoc ou en cas qu'elle s'inquiète de cette situation. Elle considère que des biscuits au goûter, ce n'est pas très sain.

Mme Murciano relève ensuite que l'on doit voir ce qu'il se passe au niveau du recrutement des collaborateurs du GIAP car l'on promet des renforcements depuis un certain temps, mais elle constate parfois des groupes de jusqu'à 20 enfants ; elle souhaiterait que l'on prenne des mesures afin que les collaborateurs soient plus intéressés par cette fonction et qu'il y ait un accompagnement en cohérence avec le nombre d'enfants.

Mme Leuenberger souligne que le GIAP est un groupement intercommunal et que Meyrin n'y est pas directement représenté ; elle propose néanmoins de transférer ces préoccupations sous la forme d'un courrier au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, adressé à la présidence du comité du GIAP.

Mme Murciano souhaiterait que ce courrier soit rédigé au nom de l'ensemble du Conseil municipal, ce qu'approuvent ses collègues de l'hémicycle.

Mme Heiniger se demande comment l'on peut autoriser un spectacle à l'extérieur aux rues de Livron et des Boudines avec, pendant une semaine, des nuisances entre les immeubles jusqu'à plus de 23h00, avec notamment des enregistrements de jurons. Elle relève que le bruit résonnait grandement entre les immeubles.

Mme Leuenberger indique que le Conseil administratif assume la programmation de ce spectacle qui a eu lieu dans le cadre du Festival de la Bâtie, qu'il s'agit en effet d'un spectacle artistique très fort et provocateur, mais dont la programmation a été convenue des mois avant que l'on prenne connaissance du contenu de ce spectacle qui était alors en création ; elle précise qu'il s'agissait d'une expérience,

qui n'a peut-être pas été heureuse puisque l'on a expérimenté le fait que le lieu choisi, derrière le Forum, était fait de résonances. Elle précise toutefois que, puisqu'il s'agissait du Festival de la Bâtie, l'autorisation a été délivrée au niveau cantonal et les normes de décibels autorisées ont été respectées. Elle ajoute qu'il est vrai que l'horaire a été parfois dépassé, mais que cela est de la responsabilité de la troupe et enfin, que toutes les plaintes qui sont parvenues à la Commune ont fait l'objet de la même réponse permettant d'orienter les personnes vers les services cantonaux compétents pour les recevoir.

Mme Heiniger relève que le centre commercial s'oppose au déplacement du marché sur le P2 ; elle se demande donc si l'on pourrait déplacer ce marché, soit sur le parking provisoire du stade, le long des barrières afin qu'il soit visible, soit devant la façade du Forum Meyrin, entre l'entrée et la cabane électrique. Elle pense que l'on va perdre les derniers marchands si rien n'est entrepris.

M. Pierre Boccard relève qu'il y avait jadis des tableaux dans la petite salle de commission et constate qu'il n'y a plus rien actuellement ; il se demande si le fonds d'art contemporain pourrait se charger de trouver quelque chose pour ces murs.

Mme Leuenberger lui répond que le fonds d'art contemporain va se pencher avec plaisir sur les possibilités que lui offre sa collection pour répondre à cette demande.

M. Halimi se demande pourquoi les organisateurs du Minuit Festival, qui s'est déroulé du 1^{er} au 3 septembre 2023, se sont faits renvoyés d'un service à l'autre, lors de la demande d'autorisations ; il se demande pourquoi un tel va-et-vient entre plusieurs personnes et services avant que les autorisations soient délivrées. Il ajoute que cette lenteur a eu un impact négatif sur le nombre de festivaliers car les organisateurs ne savaient toujours pas, quelques jours avant la date prévues, s'ils obtiendraient les autorisations nécessaires. Par ailleurs, il se demande pourquoi l'heure de fin de ce festival a été fixé à minuit, alors que le festival est à l'écart de toute habitation, mais aussi sachant que d'autres fêtes reçoivent des autorisations avec une fin plus tard.

M. Clerc relève qu'une course VTT a été proposée à Meyrin, dans le quartier des Vergers ; il semble que cette course n'a pas été autorisée et il se demande pourquoi. Il se demande si une telle manifestation pourrait être à l'avenir accueillie et enfin, si son parcours pourrait être étendu à l'ensemble de la Commune.

* * *

La séance est levée à 22h30/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 30 octobre 2023.

Le 1^{er} secrétaire :

Cyril Nobs

La présidente :

Esther Um